

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU JURY D'APPEL REGIONAL

Jeudi 14 mars 2024 à 17h30 en visioconférence



Ligue du Grand Est
de Tennis de Table

Objet : *appel du club de REVIN HAYBOISE TT suite à une décision de la Commission Sportive Régionale du 8 février 2024 et concernant les conséquences d'un deuxième forfait de son équipe 1 au cours de la saison, déclaré lors de la 2^{ème} journée de la 2^{ème} phase du championnat par équipes territorial.*

Présents : Philippe BORDES, Président du Jury d'Appel
Philippe BOLMONT, Julien JUNG, Dominique THIRION et Alain PERRON, membres du Jury d'Appel Régional
Régis DOUCE, Président du club de REVIN HAYBOISE TT, assisté de Sandra DENOUILLE, membre du club

Excusés : Nicole BERNARD, Michel GROSS, membres du Jury d'Appel

Les parties concernées ont été avisées pour assister ou se faire représenter à la présente réunion conformément à l'article 39-6 du règlement intérieur de la LGETT.

Le Jury d'Appel considérant que :

- la Commission Sportive Régionale a alerté le club sur les conséquences d'un éventuel 2^{ème} forfait le 25 novembre 2023,
- le forfait général aurait pu être évité par le déplacement d'une équipe incomplète lors de la 2^{ème} journée de la 2^{ème} phase,
- la Commission Sportive Régionale a strictement appliqué les règlements fédéraux,
- le club de REVIN HAYBOISE TT reconnaît ses torts et, notamment, la mauvaise lecture des avertissements de la Commission Sportive Régionale,
- l'équipe concernée a déjà été pénalisée financièrement lors du forfait de la 1^{ère} phase et n'a participé de manière effective qu'à une journée lors de la phase 2.

Après avoir entendu les personnes présentes et par ces motifs, le Jury d'Appel décide :

- de maintenir la décision de la Commission Sportive Régionale concernant les sanctions sportives
- de retirer la pénalisation financière de 190€ consécutive au 2^{ème} forfait de l'équipe de Revin Hayboise TT 1
- de rembourser les frais administratifs d'appel de 100€

Philippe BOLMONT
Membre du Jury d'Appel

Philippe BORDES
Président du Jury d'Appel